

Préfon.TV de Lyon du 27 juin 2022 Réponses aux questions posées

Que change le fait que Préfon-Retraite soit devenue un PER?

Quels sont les avantages et les inconvénients de la loi Pacte?

LE PER offre à nos affiliés le meilleur des deux mondes : il combine la sécurité historique du régime Préfon et les nouvelles options de la Loi Pacte.

La modification essentielle de la Loi Pacte est qu'elle permet non seulement une sortie en rente (option exclusive auparavant) mais également une sortie en capital, ou un mix des deux. Ces différentes options offrent une nouvelle attractivité et une nouvelle dynamique à notre offre Préfon-Retraite.

Est-il plus avantageux de cotiser à une complémentaire retraite ou plutôt d'épargner sur un compte épargne?

Chaque projet d'épargne est personnel et répond aux spécificités de chacun. Chacune des offres citées répond à des problématiques différentes.

- Le PER est une solution d'épargne en vue de la retraite.
- Pour répondre à des projets d'épargne plus ponctuels, l'assurance-vie est une bonne réponse car elle offre des avantages en termes de flexibilité et de disponibilité dans la gestion de son épargne.

Une nouveauté importante à noter sur le PER est qu'elle permet une sortie en capital, y compris pour l'achat de sa résidence principale. Cette possibilité peut venir en remplacement de certains produits, notamment le plan d'épargne logement. L'épargne réalisée sur le PER peut ainsi servir d'apport pour financer l'achat de sa résidence principale. Rappelons qu'en matière d'épargne, le 1^{er} conseil que l'on peut donner est d'investir pour sa résidence principale pour éviter de payer un loyer.

Comment l'ISR et des critères ESG sont-ils pris en compte dans les supports finaux des fonds gérés pour le rendement de la PREFON ?

Dans le cadre de son offre d'assurance-vie, la méthodologie appliquée par Préfon est d'appliquer un certain nombre de filtres. Par exemple tous les fonds d'investissement qui ne respectent pas la réglementation au regard de la réglementation européenne sont retirés.

Ensuite, on regarde les labels, français et européens, et l'on concatène toutes ces informations et par ailleurs on exclue tous les fonds qui ne répondent pas à ces contraintes.

On regarde ensuite dans le détail de chaque fond, la politique ISR du gérant, ses engagements et comment les vérifier. On vérifie la cohérence entre les engagements théoriques qui sont pris et la réalité. Au final, on obtient une centaine de fonds, qui combinent le respect des critères ISR, mais également un univers d'investissement diversifié.

Quels impacts sur Préfon-Retraite pourraient avoir la réforme des retraites ?

Les réformes de retraite sont toujours perçues comme très anxiogènes par les français. Il n'y a aucun impact pour Préfon, car en tant que régime de retraite facultatif, nous ne sommes pas touchés par la réforme des retraites.

En cas de départ à la retraite anticipé, est-il plus avantageux de continuer à cotiser ou de liquider son contrat Préfon ?

Le régime de retraite obligatoire est indépendant du contrat Préfon, il n'y a pas de lien entre les règles qui régissent la retraite obligatoire et celles qui régissent les retraites facultatives. Avec Préfon, dans le cadre du PER, je sors quand je veux, dès lors que j'atteins l'âge légal du départ à la retraite.

Je n'ai pas de question particulière mais j'ai un peu de mal à comprendre quel montant supplémentaire mensuel je toucherai de la part de Préfon lorsque je prendrai ma retraite. A 62 ans, je n'aurai pas toutes mes annuités, donc je pense continuer à travailler si je peux jusqu'à 65, 66, ou 67 ans.

Cette réponse fait écho à la réponse précédente. Dans la mesure où Préfon ne s'inscrit pas dans le cadre d'un régime obligatoire, c'est à l'affilié de prendre des décisions en fonction de sa situation personnelle. Calculer son taux de remplacement au moment du passage à la retraite permet de faire ses choix en matière de liquidation. Préfon permet une sortie en rente, en capital, ou un mix des 2. Il est également possible de continuer à cotiser sur son PER Préfon-Retraite.

Sur www.monespace.prefon.fr, je peux connaître à tout moment le montant de ma rente ou de mon capital.

Comment combiner sens et rendement durablement ?

Les épargnants recherchent avant tout un rendement pour leur épargne. Sans revenir sur la méthodologie évoquée dans les réponses précédentes, on sélectionne les fonds qui respectent les critères ISR, soit des fonds qui ne vont pas nuire à l'environnement, ne vont pas aller à l'encontre des principes sociaux, ou d'autres fonds qui sont au contraire des fonds à impact, c'est-à-dire qu'ils contribuent positivement à ces différentes thématiques.

Comment concilier ces éléments avec le rendement ?

Les gérants de fonds d'investissement ou les chefs d'entreprise vont prendre en compte les évolutions à venir (climatiques, sociales), et vont adapter la stratégie de leur entreprise en fonction de ces critères. Les entreprises s'organisent donc pour obtenir un meilleur rendement. Si on cumule les visions ISR et finance à impact, on optimise ainsi le rendement.

Il est important d'avoir en tête qu'il existe 2 types de rendements, complémentaires et fondamentaux :

- Le rendement financier, ce qu'il rapporte
- Le rendement extra financier, qui se concentre sur d'autres critères que le rendement financier pour évaluer les comportements environnementaux ou sociaux des entreprises.

Quelles sont les stratégies de Préfon face à l'augmentation de l'espérance de vie qui allonge la durée des retraites ?

L'association Préfon a souscrit un contrat d'assurance auprès de CNP Assurances, qui porte le risque et les garanties. L'association contrôle et surveille la bonne exécution de ce contrat, mais ne gère pas les fonds. CNP est réassuré par 3 assureurs : Axa, Groupama et Allianz qui gère ces fonds, ce qui est un élément important dans la sécurité du régime.

Le rôle d'un régime de retraite est d'assurer la rentabilité pour ses affiliés mais également d'être en capacité de revaloriser les rentes et à servir les rentes jusqu'à la fin de la vie de l'affilié.

Le régime Préfon a pour principal avantage que pour chaque euro versé, le montant de la rente à 60 ans est connu. La rente ne peut pas baisser et sera versée jusqu'à la fin de la vie de l'affilié. A la retraite, ce qui est fondamental est d'obtenir des revenus réguliers, sans risque.

Je n'ai pas eu beaucoup d'informations sur mon contrat et vais liquider ma pension bientôt ou une partie en capital. J'aurai besoin d'un bon conseiller Préfon.

Pour une étude personnalisée, nous vous invitons à contacter nos conseillers au 3025 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Comment se passe le processus pour la liquidation?

- Il faut effectuer sa demande de liquidation 2 à 3 mois avant.
- Vous pouvez demander une simulation auprès de nos conseillers du 3025 qui peuvent vous accompagner dans cette démarche.
- Vous retrouverez bientôt cette fonctionnalité en ligne sur votre espace client.

Bonjour, avez-vous une démarche en cours afin d'améliorer votre service gestion aux adhérents? Suite à une LRAR que j'ai adressée, je n'ai eu aucun retour à ce jour malgré deux relances par mail.

Nous faisons notre maximum pour accompagner nos affiliés et leur apporter une entière satisfaction. Si toutefois, vous rencontrez des difficultés avec nos services, vous pouvez contacter un conseiller au 3025 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Quels sont les transferts possibles entre compartiment?

Avec le PER, Préfon-Retraite peut être désormais alimenté de différentes manières. En fonction de leur nature, les cotisations seront affectées dans un compartiment spécifique :

Compartiment « versements individuels déductibles » (compartiment « C1 ») qui recueille les versements volontaires effectués à compter du 1er décembre 2019 et donnant lieu à une déduction du revenu imposable. Ce compartiment recueille également les transferts éventuels d'un autre produit.

Compartiment « versements individuels non déductibles » (compartiment « C1bis ») qui recueille les versements volontaires effectués à compter du 1er décembre 2019 et ne donnant pas lieu à une déduction du revenu imposable. Ce compartiment recueille également les transferts éventuels d'un autre produit.

Compartiment « épargne salariale » (compartiment « C2 ») qui recueille les transferts éventuels de sommes versées au titre de la participation aux résultats de l'entreprise sur un autre produit détenu.

Compartiment « entreprise » (compartiment « C3 ») qui recueille les transferts éventuels des plans d'épargne retraite d'entreprise auxquels le salarié a été affilié à titre obligatoire s'il détient un tel produit.

Combien je toucherai par rapport à ce que je verse chaque mois?

Sur le site www.prefon.fr, il est possible de réaliser une simulation d'épargne. En choisissant le montant de cotisation de votre choix, et la durée des versements souhaités, vous pouvez estimer le montant de votre future rente ou capital. Le PER permet de se constituer une épargne sur le long terme, pour s'assurer des revenus réguliers à la retraite.

L'assurance-vie, permet de répondre à des projets d'épargne à court et moyen terme, pour financer des projets.

Peut-on craindre avec Préfon une crise comme celle que l'on a connue avec le Cref (Complément de retraite de l'éducation nationale et de la fonction publique), devenu Corem ?

Non, car le régime Préfon-Retraite est un régime qui est encadré par le code des assurances. Le risque est porté par quatre assureurs majeurs (CNP Assurances, AXA, Groupama et Allianz). Le code des assurances précise que le montant de la rente acquise n'est pas susceptible de baisser.

Préfon investie-t-elle dans des SCPI ?

Les actifs du régime Préfon-Retraite ont investis sur plusieurs classes d'actifs obligations, actions, immobiliers et infrastructures. La SCPI n'est qu'un réceptacle pour un particulier qui souhaite investir dans l'immobilier. Se reporter au rapport de gestion <https://www.prefon.asso.fr/nos-publications/rapports-annuels/>

Comment gère t'on le fait que le nombre de retraite liquidées soit supérieur aux nombre de nouveaux cotisants ?

Préfon n'est pas un régime de retraite par répartition, c'est un système de retraite par capitalisation, facultatif, où chaque affilié constitue sa propre retraite en fonction de ses cotisations. Les affiliés ont la garantie que pour chaque euro versé ils connaissent le montant de leur rente jusqu'à la fin de leur vie, revalorisée au fil des ans.

Quelle garantie ai-je de pouvoir retrouver les fonds que j'envisage de placer si par malheur cette association « déposait son bilan » et n'était plus ou insuffisamment solvable ?

L'association Préfon ne gère pas les fonds, elle est souscriptrice d'un contrat d'assurance de Groupe auprès de CNP Assurances, c'est le régime (PER) Préfon-Retraite. CNP Assurances est réassuré pour ce PER par trois assureurs : AXA, Groupama et Allianz. C'est ce consortium d'assureur qui gère et porte le risque. Le code des assurances impose qu'à tout moment, le régime possède de quoi verser l'ensemble des rentes en cours et à venir. Cela s'exprime par un « taux de couverture », il est de 126% au 31/12/2021 pour le régime Préfon.

Peut-on à l'heure actuelle demander l'épargne retraite en capital? Si oui, à quel moment et dans quelle conditions (quels seront les frais) avant l'âge légal de la retraite?

Oui, c'est le principe du PER qui apporte plus de flexibilité dans les modalités de sortie : rente, capital, ou un mix des deux. La fiscalité dépend du choix effectué et de l'origine des cotisations. Il existe des conditions de déblocage exceptionnels avant la retraite en cas d'accidents de la vie ou acquisition de la résidence principale. Vous pouvez retrouver toutes les conditions de sorties sur : [notice-d-information-prefon-retraite-2022.pdf](#)

Comment passer du compartiment 0 au compartiment 1 ?

Tous les cotisants qui ont souscrit avant 2019, qui sont en C0, ont le choix de liquider une partie de leurs droits en capital, plafonné à 20% mais bénéficient sur demande de l'affilié d'une fiscalité forfaitaire alléguée de 7,5%.

Ou

on peut choisir tout en capital, et passer du C0 au C1, en nous formulant la demande via un formulaire disponible sur votre espace client.

Si on fait une sortie en C1 (tout en capital), la fiscalité est-elle plus importante ?

Oui, si j'ai un avantage fiscal à l'entrée, à la sortie je vais payer des impôts. Quand je suis sur du C0 ou du C1 et que je sors en capital, je vais payer des impôts sur mon capital. On permet de sortir le capital en 5 ou 10 fois pour atténuer l'effet de l'impôt. Cela peut avoir du sens de rester en C0 si on n'a pas besoin de tout son capital.